

Acte mis en ligne le : 07/02/2024



Mission aéroport

Arrêté n°2024-09

**Comité de l'aéroport de Nantes-Atlantique – désignation du représentant de la Présidente**

## **Arrêté**

**La Présidente,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil métropolitain n°2020-24 et n°2020-26 du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Johanna ROLLAND en qualité de présidente, des vice-présidents et des membres du bureau,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2023 portant création du comité de l'aéroport de Nantes Atlantique,

Considérant qu'en application de l'arrêté précité Nantes métropole est représentée la Présidente de Nantes Métropole ou par son représentant,

### **Arrête**

Article 1. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme la Présidente de Nantes Métropole , Nantes Métropole sera représentée par Monsieur Fabrice Roussel 1er vice-président.

Article 2. M. le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **07 FEV. 2024**

Johanna ROLLAND  
Présidente

mis en ligne le :

**07 FEV. 2024**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20240207-2024\_09ARR-AR  
Date de télétransmission : 07/02/2024  
Date de réception préfecture : 07/02/2024